

**TEXTE DE LA CEREMONIE OFFICIELLE DE L'UNION ENTRE**  
**Aimée CASTELNAU ET Désiré VALENCE**



*En bleu le texte dit par les voix off  
Christiane et André*



**DISCOURS DU GARDE-CHAMPETRE**

Il y a 200 ans jour pour jour, le 21 septembre 1813, la mode du 2 en 1 démarrait. Castelnau et Valence devenaient Castelnau-Valence. Aujourd'hui samedi 21 septembre 2013, nous célébrons le bicentenaire de cette union de Castelnau et de Valence.

A cette occasion, les associations CVPHA et Campagn'Art ont aussi pratiqué le 2 en 1, se sont unies et ont imaginé un mariage entre une jeune fille de Castelnau et un jeune homme de Valence.

La célébration officielle de cette union va être faite par le non moins très officiel maire, fraîchement nommé par monsieur le préfet. Il s'agit de monsieur **LAGNO Pascal**.

*Monsieur le maire, Lagno Pascal, a troqué sa petite laine (c'est un frileux depuis son retour de la campagne de Russie) contre sa redingote, qui, contrairement à ce qu'on pourrait penser, ne sent pas la lavande de l'armoire de sa grand-mère, mais le grailon, son frère tenant " l'Auberge du mouton rôti" !*

**DISCOURS DU MAIRE**

L'an 1813 et le 21 du mois de septembre, à heure de onze et demie du matin, par devant nous, Lagno Pascal, maire de la commune de Castelnau-Valence, canton de Vézénobres, arrondissement d'Alais, département du Gard, comparaissent les familles CASTELNAU et VALENCE pour célébrer, ainsi qu'en a décidé l'empereur Napoléon, l'union entre :

le sieur **Désiré VALENCE**, âgé de 32 ans et 2 mois, cultivateur  
*Commençons par le marié Désiré Valence. Comme son prénom l'indique il a longtemps été souhaité par ses parents, et attendu près de dix mois par sa mère ! Il y a gagné en force physique, et une dure journée de labeur au soleil est loin de lui faire peur.*

fils légitime et majeur de

Ambroise dit **Ambi VALENCE**, propriétaire foncier

*Le papa, Ambroise Valence, surnommé familièrement Ambi, est un drôle de paroissien. On ne sait jamais ce qu'il pense ou ce qu'il va faire. Un jour catholique, le lendemain protestant. Un soir royaliste, un matin républicain. Tout ça pour le retrouver, au cabaret à midi, trinquant joyeusement avec les partisans de l'Empereur.*

et son épouse, **Eva PORET**

*La maman, Eva Poret, n'a pas trop les pieds sur terre. Elle est un peu tête en l'air. Tête remplie de frivolités. Mais son Désiré est la prunelle de ses yeux. Pourquoi qu'elle ne s'évanouisse pas au moment des échanges de consentements !*

tous 2 vivants et consentants, demeurant à Truel de Valence

et demoiselle **Aimée CASTELNAU** âgée de 28 ans et 6 mois, dentellière

*Aimée, la future épousée, malgré son métier, n'est pas réputée pour faire dans la dentelle. Dotée d'un fort caractère (ce qui lui a valu de "coiffer catherinette"), elle ne s'est laissé conter fleurette par Désiré que parce qu'il lui promettait une terre de bon rapport du côté du Truel. Parce que dans la famille Castelnau même si on est artisan de père en fille, on aime savoir qu'on a du bien sous les galoches !*

filles légitime et majeure de

**Théo CASTELNAU**, cardeur de filozelle

*Théo Castelnau, le papa [surnommé Tréhaut Castelnau] très pointilleux sur la ponctualité, est un brave homme de cardeur, qui met beaucoup d'ardeur à son labeur, mais qui sait aussi prendre le temps de partager un pichet de claret avec ses amis au "Cabaret des oiseaux" dont le bistroquet n'est autre que son jumeau, ce qui lui permet de payer une fois sur deux*

et de son épouse **Aude JAVEL**

*La maman, Aude Javel, doit son teint un peu pâlichon au fait qu'elle ne sort quasiment jamais de sa maison qu'elle passe son temps à récurer du sol au plafond. Sacrée ménagère que cette Lyonnaise ! Ne vous étonnez donc pas si vous la voyez essuyer subrepticement ses couverts, verre et assiette, lors du banquet nuptial. Que voulez-vous c'est une maniaque de la propreté !*

tous deux vivants et consentants, demeurant aux Mazes de Castelnau

Conformément à l'article 63, les deux publications ont bien été apposées un dimanche et à 8 jours d'intervalle (le 8 et le 15 de septembre) sur la porte principale de la maison commune de Castelnau et de celle de Valence.

Aucune opposition au mariage ne nous ayant été signifiée, ni au maire de Castelnau, ni au maire de Valence, nous allons donner lecture du code Napoléon :

*Réfléchis bien Aimée. Tu vas passer de la tutelle de ton père à la tutelle de ton mari*

Art. 212 : Les époux se doivent mutuellement fidélité, secours et assistance.

Art. 213 : Le mari doit protection à sa femme, la femme obéissance à son mari.

Art. 214 : La femme est obligée d'habiter avec son mari et de le suivre partout où il juge à propos de résider ; le mari est obligé de la recevoir, de lui fournir tout ce qui lui est nécessaire.

Art. 215 : Le mari gère les biens de la famille et signe tous contrats ; la femme n'ayant aucun droit ni politique ni juridique, au même titre que les mineurs, les criminels et les débiles mentaux.

*Eh bien, mesdames il était temps que la société évolue...*

Art. 216 : Le mari contrôle la correspondance et les relations de sa femme.

Art. 217 : La femme doit demander à son mari l'autorisation de travailler. En cas d'acceptation, le mari touche le salaire de sa femme.

Art. 218 : Le mari peut demander le divorce pour cause d'adultère de sa femme. La femme adultère est passible d'un emprisonnement de 3 mois à 2 ans.

Art. 219 : La femme peut demander le divorce pour cause d'adultère de son mari, seulement lorsqu'il aura tenu sa concubine dans la maison commune.

*A l'extérieur tout est permis, messieurs*

L'homme adultère est passible d'une amende.

Le futur époux et sa famille ont pris connaissance de la dot de la future épouse. Dot qui se trouve devant nous, dans un coffre, et qui se compose de draps, rideaux, vêtements de nuit, mouchoirs, torchons et autres chiffons tous brodés minutieusement aux initiales des futurs époux.

*Facile, la promesse est dentellière*

Nous allons faire droit à la réquisition des familles et demander le consentement des époux :

Désiré VALENCE, voulez-vous prendre pour femme Aimée CASTELNAU ici présente ?

*Oui je déclare prendre Aimée Castelnau pour épouse.*

Aimée CASTELNAU, voulez-vous prendre pour mari Désiré VALENCE, ici présent ?

*Oui je déclare prendre Désiré Valence pour époux et je le reconnais pour chef de famille.*

Nous allons dresser acte en présence de 4 témoins, tous mâles, âgés de plus de 21 ans, et choisis par les parties intéressées, conformément à la loi. Ils ont tous déclarés être ni parents, ni alliés des parties.

**Jean RACINE** : 56 ans, laboureur, demeurant à Castelnau

*Jean Racine, dit "les mains vertes" : Très attaché à sa terre. Tout ce qu'il plante prend aussitôt racine. Un peu poète aussi, à ses heures !*

**Pierre PONS** : 58 ans, maréchal ferrant, demeurant à Castelnau

*Pierre Pons : Un gars très poli malgré son tempérament volcanique. Il a la jambe légère pour danser la polka !*

**Jean BONHEUR** : 60 ans, meunier, demeurant à Valence

*Jean Bonheur : Ah, celui-là ! On peut dire qu'il aime faire la fête. Il ne sera pas le dernier à faire valser la mariée et faire honneur au banquet. Pourvu qu'il nous épargne ses plaisanteries un peu coquines.*

**Laurent OUTAN** : 21 ans, militaire demeurant à Valence

*De par son caractère belliqueux sous des apparences de chérubin, il ne pouvait faire que carrière dans l'armée de l'empereur. Surveillez de près les demoiselles, il a à son actif plus de conquêtes féminines que de conquêtes militaires*

Au nom de la loi, nous déclarons Désiré VALENCE et Aimée CASTELNAU, unis par le présent mariage.

Nous allons procéder à l'échange des anneaux (une petite apporte les alliances sur un coussin)

Nous vous invitons à signer le registre

*La quasi-totalité des témoins se sont déclarés illettrés. Ils feront un gribouillis sur le registre et ça fera très bien l'affaire !*

**Vive les mariés, vive Castelnau et vive Valence, vive Castelnau-Valence !**